

	Commune de Siviriez	Règlement du Conseil Général				
Conseil général		Article 48 - Postulats				
		<i>¹ Chaque membre peut présenter des postulats sur des objets relevant de la compétence du Conseil communal.</i> <i>² Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général.</i>				
POSTULATS formulés en séance du Conseil général adressés au Conseil communal						
Etat au 01.02.2022						
N°	Auteur-e	Objet	Séance du	Répondue	Etat	CC responsable